

Classification tout n'est pas joué !

Depuis mars 2003, les réunions paritaires portant sur le projet de nouvelle classification se sont succédées.

Au fil de ces réunions, il est clairement apparu que l'objectif de ces négociations n'était pas d'ouvrir de nouvelles perspectives pour tous les agents de nos organismes, mais plutôt d'en finir avec la reconnaissance de leur professionnalisme et de leur ancienneté.

A ce jour, le projet issu de la réunion du 11 février 2004, concrétisé par un constat d'étape signé le 25 février par l'UCANSS et la seule CFDT, intègre pleinement le principe du salaire individualisé (écarts grandissants de rémunération pour un même emploi), l'arbitraire, la culture du résultat et de l'évaluation.

Le texte, qui est proposé, repose sur :

■ La suppression des derniers automatismes permettant à tous (même s'ils n'ont pas la chance de plaire à leur hiérarchie) d'accéder, au moins tous les 5 ans, à des points de garantie,

■ Le pouvoir renforcé des directeurs d'embaucher au salaire choisi et de décider unilatéralement des attributions de points de compétence,

■ L'autofinancement de ces mesures par des suppressions de postes dans les caisses,

■ La programmation a minima de la revalorisation de la valeur du point.

Seul point pouvant être considéré comme positif, la revalorisation des coefficients des premiers niveaux, qui concerne les jeunes salariés de l'Insti-

tution. En effet leur coefficient d'embauche est actuellement inférieur au SMIC, du fait de la stagnation des salaires. Toutefois, rien n'est prévu pour revaloriser ces coefficients en fonction des augmentations à venir du SMIC, et cette mesure ponctuelle ne concerne que 20% du personnel.

Par ailleurs, l'UCANSS reprend d'une main ce qu'elle donne de l'autre, et entend récupérer l'augmentation de la masse salariale générée par cette mesure (+ 0,91%) sur le dos du reste du personnel.

En effet 4 points seulement seront attribués à 80% des salariés (soit 20,25 euros net par mois, au jour de la transposition).

Quant aux mirifiques points de compétence dont on nous dit qu'ils n'ont jamais ouvert autant de

perspective pour le personnel, qu'en est-il exactement ?

Revenons sur terre !!! Il appartiendra aux directeurs de décider à qui les attribuer chaque année. Seule contrainte: "ils doivent concerner au moins 20% du personnel". Autrement dit, un directeur pourra décider d'accorder des points de compétences, tous les ans, à une même personne, au détriment de ses collègues, condamnés à espérer qu'un jour... dans 10 ans... dans 20 ans... ils en bénéficieront peut-être....

Notre Union Fédérale, a toujours manifesté son opposition à cette nouvelle classification qui méprise et oublie les attentes et les intérêts de la grande majorité des agents de nos organismes.

■ Nous devons refuser le développement de l'arbitraire, de l'individualisation des salaires, de la mise en concurrence des salariés et la politique ultra libérale

du " mérite ".

■ Nous devons exiger la prise en compte de l'expérience et de la conscience professionnelles, un déroulement de carrière continu et égalitaire pour tous.

■ Nous devons exiger le maintien et la progression des qualifications.

L'Union fédérale SUD Protection Sociale a adressé des courriers à l'ensemble des fédérations participant à la négociation, pour les inviter à ne pas signer le projet actuel de l'Ucanss et à mobiliser le personnel (sans aucune réponse à ce jour).

Aujourd'hui toutes les organisations syndicales (sauf la CFDT) ont affiché leur désaccord avec ce texte. Aucune ne doit mettre fin à la négociation par une signature prématurée qui supprimerait toute perspective de carrière pour l'immense majorité du personnel.

Si toutefois ce texte devait

recueillir la signature de syndicats minoritaires, il faut que les autres fédérations prennent leurs responsabilités, en exerçant - entre autres - leur droit d'opposition légal pour faire casser cet accord.

Le personnel des Caisses de Sécurité sociale forme un ensemble: il rassemble de nouveaux embauchés et une majorité d'agents qualifiés et compétents dont le professionnalisme et l'attachement à notre Institution doivent être reconnus.

Il n'est pas tolérable de chercher à le diviser au moyen d'une classification dont le seul but avoué est l'individualisation forcée des rémunérations et la réalisation d'économies de frais de gestion.

Si ce texte devait être signé, le peu qui est proposé à quelques-uns aujourd'hui, serait accordé au détriment des déroulements de carrière et des revalorisations salariales de tous.

Tous ensemble, personnel et organisations syndicales, il faut nous mobiliser pour exiger le retrait de ce projet et la reprise de négociations basées sur des règles collectives égalitaires et transparentes.

